



PASSAGE EN LED DES LUMINAIRES DU QUARTIER PIÉTON



JULIEN GONDARD
MAIRE DE FONTAINEBLEAU

Chers Bellifontains,

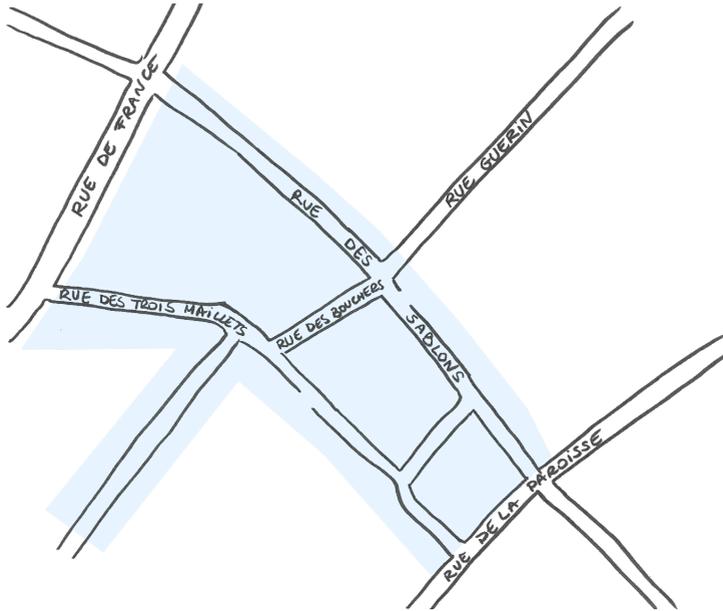
Afin de répondre aux impératifs écologiques et énergétiques qui s'imposent à tous, notre municipalité s'engage depuis 2020 dans une démarche Fontainebleau (en) Transition. Le remplacement progressif du parc lumineux de la Ville par des LED, moins énergivores, figure parmi les priorités de cet engagement. Désormais, 35% de l'éclairage public est en LED et nous poursuivons cet effort.

Cet automne, les luminaires du quartier piéton, autour des rues des Sablons et des Trois Maillets, seront remplacés par des LED (tout en conservant le même modèle de lanternes). Le nombre de lanternes sera réduit sans compromettre le niveau d'éclairage. Cette technologie permettra de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit, en remplacement de l'extinction totale des feux (1h30 en centre-ville et minuit dans les autres quartiers). Ce nouvel éclairage nocturne à faible intensité et à faible consommation améliorera la sécurité des Bellifontains tout en préservant la faune locale. L'investissement pour cette opération s'élève à 95 834€.

Les services de la Ville et l'entreprise en charge du chantier ont œuvré pour limiter au maximum les nuisances inhérentes aux travaux. La mise en place des luminaires se fera ainsi en quatre phases, entre le 11 septembre et le 19 novembre, pour réduire les temps d'interventions et la gêne occasionnée aux habitants et commerçants.

Si vous avez des questions sur ce chantier, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Espaces Publics de la ville de Fontainebleau : espacespublics@fontainebleau.fr.

Je vous souhaite une belle rentrée.



Ne pas jeter sur la voie publique

• Nature des changements

Les luminaires du quartier piéton passent en LED et sont répartis selon un nouveau schéma d'implantation.

• Phases et dates des travaux

Phase 1 : du 11 au 15 septembre

Fixation de tous les points d'ancrage pour les futurs luminaires et création des massifs pour les candélabres en fonte ;

Phase 2 : du 25 au 29 septembre

Modification du réseau d'éclairage public ;

Phase 3 : du 23 octobre au 3 novembre

Pose des nouveaux luminaires ;

Phase 4 : du 13 au 19 novembre

Dépose des anciens luminaires.

• Conséquences pour les riverains

Fermeture ponctuelle de rues. Réaménagement de l'implantation des nouvelles lanternes.

• Conséquences pour les commerçants

Fermeture ponctuelle de rues. Des déviations seront mises en place et les commerces informés de l'avancement des travaux pour les livraisons.